

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer la zone « Moselle aval, Orne, Nied et Seille » du département en ALERTE sécheresse.

Depuis le 22 mai, le département était en VIGILANCE. La conjonction de températures élevées, d'un ensoleillement maximal et de vents secs a aggravé la situation malgré les épisodes orageux des derniers jours.

En effet, les débits des cours d'eau sont nettement en-dessous des normales, la situation est amenée à se dégrader encore dans les semaines à venir.

Ce passage au niveau ALERTE fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse, concernant l'ensemble des usagers : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

Ces mesures de lutte contre les effets de la sécheresse, sont essentielles pour économiser l'eau et garantir les usages prioritaires que sont l'alimentation en eau potable des populations, la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, l'abreuvement des animaux et la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau.

Le respect des mesures par l'ensemble des usagers de l'eau est essentiel pour assurer l'efficacité du dispositif. Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés afin d'en assurer l'application. L'ensemble du territoire fait l'objet de contrôles visant à vérifier leur bonne exécution. En cas de non-respect, des suites administratives ou pénales sont prévues.

Votre commune est située dans la zone Moselle aval, Orne, Nied et Seille et nous comptons sur vous pour relayer cette situation auprès de vos usagers.

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le site Internet de la préfecture : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse>